



CSA-AP du 12 mai 2023

Doctrines et filiarisation ERIS à l'ordre du jour

COMPTE RENDU :

Après de multiples reports, ce CSA-AP tant attendu par tous les camarades des ERIS se tenait ce vendredi 12 mai 2023. L'ordre du jour abordait :

- La doctrine d'emploi des ERIS.
- La modification de l'arrêté du 2 mai 2014 portant règlement d'emploi des fonctions spécialisées.

En préambule à ces deux points, le DAP a rappelé son attachement aux ERIS en énumérant plusieurs de leurs actions qui ont permis la sécurisation des personnels et des établissements pénitentiaires. Il a également souligné l'engagement des ERIS sur Mayotte auprès des autres forces de l'ordre dans l'opération Wuambushu, dans des conditions particulièrement difficiles.

Il s'engage à récompenser tous les agents ERIS ayant participé à cette opération !

C'est en ce sens que le DAP souhaite voir aboutir un projet de filiarisation des agents ERIS. Il a rappelé que ce projet doit rester cohérent, en respectant la structure de chaque groupe, avec une colonne hiérarchique définie. Cette perspective s'ajoute au projet de passage en catégorie B, permettant de très belles avancées statutaires pour l'ensemble des personnels pénitentiaires.

FO Justice a rappelé son implication dans la création des ERIS en 2003, contrairement à d'autres organisations syndicales qui tentent aujourd'hui de nous faire croire le contraire.

FO Justice prend acte de ce projet qui va permettre de contribuer à conserver, exploiter et capitaliser les compétences spécifiques des agents ERIS et leur apporter un peu de la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre.

Même si une porte s'est ouverte aujourd'hui, **FO Justice** souhaite aller plus loin et rappelle que nous défendons, depuis 2017, un projet global en faveur des ERIS (création d'un commandement central, prise en compte de la fin de carrière des agents ERIS...). **FO Justice réclame donc l'ouverture d'un groupe de travail sur ce sujet !!!**

FO Justice a proposé un amendement à cet arrêté pour permettre à tous lauréats ERIS du dernier concours de 1^{er} Surveillant et du Tableau d'Avancement 2023 de se positionner sur les postes vacants de gradés ERIS !

Nous avons observé une curieuse levée de bouclier de la part de l'UFAP UNSA à notre requête, estimant que cela léserait les agents qui ont refusé de prendre les postes.

La DAP craint que cela crée des contentieux, mais s'engage à étudier notre proposition et revenir vers nous rapidement après en avoir mesuré les conséquences et en nous affirmant que s'il est possible de le faire... ils le feront.

FO Justice a également demandé que soient priorités TOUS les agents « faisant fonction » de 1^{er} Svt pour obtenir leur promotion.

L'administration a rappelé que le tableau d'avancement est un levier dans la reconnaissance des personnels et s'engage à sensibiliser les DI sur ce point.

► **Sur le vote de ces deux points :**

- LA DOCTRINE : POUR - **FO Justice** / Ufap / SPS ABSTENTION - CGT
- L'ARRÊTÉ : POUR - **FO Justice** / Ufap / CGT / SPS

► **Adoption à l'unanimité de ce projet de la doctrine et de la filiarisation ERIS**

FO Justice – le 15 Mai 2023

